



---

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration  
tenue le 4 juin 2012 par conférence téléphonique

---

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Rapport annuel du président
4. Rapport financier annuel du trésorier
5. Rapport de mission d'examen au 31 mars 2012
6. Nomination d'un expert-comptable
7. Bilan financier au 31 mars 2012
8. Conseil d'administration – poste de gouverneur
9. Ressources humaines – conditions salariales et REER
10. Badminton Canada – affiliation des joueurs
11. Avis juridiques
  - 11.1. Diffusion des procès-verbaux du Conseil d'administration
  - 11.2. Traduction des documents de Badminton Québec
  - 11.3. Consentement à la diffusion d'images
12. Varia
  - 12.1. Rémunération et remboursement de dépenses des officiels
  - 12.2. Règlements généraux de Badminton Québec
  - 12.3. Orientations de Badminton Québec
13. Date de la prochaine réunion
14. Levée de l'assemblée

**Étaient présent(e)s :** Monsieur Mario Harbec, secrétaire  
Madame Maryse Lachapelle, administratrice  
Monsieur Claude Tessier, président

**Était présente d'office :** Madame Chantal Brouillard, directrice générale

**Absences motivées :** Monsieur André Azzi, trésorier  
Monsieur Gaston Girard, gouverneur

**1. Ouverture de la réunion**

Monsieur Claude Tessier déclare la réunion ouverte à 18h50.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**RÉSOLUTION  
CA-2012-1377**

Monsieur Claude Tessier, appuyé par monsieur Mario Harbec, propose l'adoption de l'ordre du jour.

**UNANIMITÉ**

**3. Rapport annuel du président**

Les membres prennent connaissance du rapport du président.

**RÉSOLUTION  
CA-2012-1378**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par madame Maryse Lachapelle, propose l'adoption du rapport annuel du président.

**UNANIMITÉ**

**4. Rapport financier annuel du trésorier**

Madame Chantal Brouillard présente le rapport financier annuel du trésorier.

**RÉSOLUTION  
CA-2012-1379**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur Claude Tessier, propose l'adoption du rapport financier annuel du trésorier.

**UNANIMITÉ**

**5. Rapport de mission d'examen au 31 mars 2012**

Madame Brouillard mentionne les principaux éléments du rapport de mission d'examen réalisé par les experts comptables Boulanger & Paquin inc.

**RÉSOLUTION  
CA-2012-1380**

Monsieur Claude Tessier, appuyé par monsieur Mario Harbec, propose l'adoption du rapport de mission d'examen au 31 mars 2012.

**UNANIMITÉ**

**6. Nomination d'un expert-comptable**

Madame Brouillard indique que la fédération retient avec satisfaction les services de la firme Boulanger & Paquin depuis plus de 20 ans. Leur connaissance des dossiers de Badminton Québec permet d'accélérer le travail de vérification et d'ainsi diminuer les coûts.

**RÉSOLUTION  
CA-2012-1381**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur Claude Tessier, propose de recommander à l'Assemblée générale annuelle de Badminton Québec que la firme Boulanger & Paquin inc. soit l'expert-comptable de Badminton Québec pour produire le rapport de mission d'examen de l'exercice se terminant le 31 mars 2013.

**UNANIMITÉ**

**7. Bilan financier au 31 mars 2012**

Madame Brouillard commente les différents postes budgétaires. Un montant de 2 000 \$ d'aide régionale spéciale n'a pas été utilisé. Elle souligne par ailleurs qu'il y aurait lieu de réviser la politique d'aide régionale.

**RÉSOLUTION  
CA-2012-1382**

Monsieur Claude Tessier, appuyé par monsieur Mario Harbec, propose que la somme de 2 000 \$ non utilisée conformément à la résolution n° 1324 du 25 octobre 2011 soit ajoutée au montant annuel prévu pour l'aide régionale de la saison pour laquelle la politique d'aide régionale révisée entrera en vigueur.

**UNANIMITÉ**

**8. Conseil d'administration – poste de gouverneur**

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion.

**9. Ressources humaines – conditions salariales et REER**

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion.

**10. Badminton Canada – affiliation des joueurs**

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion.

**11. Avis juridiques**

Madame Brouillard a demandé l'avis de M<sup>e</sup> Marc Legros, avocat au Regroupement Loisir Québec, sur les sujets suivants.

**11.1. Diffusion des procès-verbaux du Conseil d'administration**

M<sup>e</sup> Legros indique qu'en vertu de l'article 106 de la *Loi sur les compagnies*, les procès-verbaux sont des documents

privés réservés aux membres du Conseil d'administration. Ce dernier peut cependant adopter une résolution pour les rendre publics. Les procès-verbaux sont actuellement remis aux trois représentants officiels désignés par chacune des associations régionales membre de la fédération.

Les membres conviennent qu'un résumé du compte rendu de chacune des réunions sera diffusé aux associations régionales officiellement reconnues par Badminton Québec et qu'il sera affiché sur le site Internet de la fédération.

### **11.2. Traduction des documents de Badminton Québec**

M<sup>e</sup> Legros mentionne que la fédération n'est pas tenue de traduire ses documents.

Madame Brouillard rappelle que les manuels produits par la fédération sont traduits. Les membres conviennent que les autres documents ne seront pas traduits.

### **11.3. Consentement à la diffusion d'images**

M<sup>e</sup> Legros souligne que le consentement de la personne concernée doit être obtenu avant que son image (photographie, vidéo, etc.) soit diffusée par la fédération sauf si celle-ci est vague; par exemple une vue d'ensemble sans que le centre d'attention soit spécifiquement fixé sur l'individu peut être acceptable. Il ajoute cependant que chacune des images est un cas d'espèce et est susceptible d'une réponse différente.

Les membres conviennent qu'un consentement sera exigé uniquement si le visuel est utilisé à des fins commerciales.

## **12. Varia**

### **12.1. Rémunération et remboursement des dépenses des officiels**

Les membres précisent certaines de leurs demandes afin de bien comprendre la proposition du Comité des officiels.

### **12.2. Règlements généraux de Badminton Québec**

Madame Lachapelle précise qu'une association régionale membre de la fédération n'a pas de délai à respecter pour déposer une demande de modification des Règlements généraux. L'article 26 de ces derniers stipule qu'il appartient au Conseil d'administration de décider d'une telle modification, celle-ci devant être entérinée par la suite par les associations membres.

### **12.3. Orientations de Badminton Québec**

Les membres conviennent que la fédération doit définir sa vision de son sport. Cette réflexion s'amorcera avec l'élaboration du plan stratégique.

### **13. Date de la prochaine réunion**

La prochaine réunion sera tenue durant la fin de semaine du congrès, soit le 8 ou le 9 juin prochain.

### **14. Levée de l'assemblée**

**RÉSOLUTION  
CA-2012-1383**

Monsieur Claude Tessier, appuyé par monsieur Mario Harbec, propose la levée de l'assemblée à

**UNANIMITÉ**

Lu et approuvé lors de la réunion du Conseil d'administration du 2 octobre 2012 ,  
sur proposition de M. Mario Harbec , appuyé(e) par M. Claude Tessier ,  
et adoptée à l'unanimité .

---

Mario Harbec, secrétaire

---

Claude Tessier, président